Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023 Publication : 29/09/2023

## N° D'ORDRE : 2023-106

# MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 22 Pouvoirs : 04 Excusés : 03 Absents : 00

Qui ont pris part à la délibération :

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

<u>Date de convocation</u> : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

<u>Présents</u>: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre.

<u>Pouvoir</u>: Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. MARIN Michel.

Excusés: Mme MONTANGY Nolwenn - M. SAUVAT Sébastien - Mme BOURLARD Mathilde.

#### Absent:

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

#### 7. SERVICE SCOLAIRE: CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

En effet, il est précisé que dans le cadre des lignes directrices de gestion, le président du Centre de Gestion du Var a accepté un dossier présenté par la commune.

Aussi, Monsieur le maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise territorial (IB 372 – 562) et ce afin de nommer une agente en raison des fonctions qu'elle occupe et de son investissement professionnel au sein des services municipaux.

### Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le maire à créer ledit poste.

Signé: Le Maire,

Gilles VINCENT